

Censurer les artistes n'est pas défendre le pluralisme

17 SEPTEMBRE 2026

La Société des Réalisatrices et Réalisateurs de films (SRF) dénonce la dépublication par France Télévisions de la « carte blanche » accordée à Adèle Haenel dans l'émission La Grande Librairie.

Les cartes blanches de l'émission littéraire La Grande Librairie invitent leurs auteurs et autrices à livrer une performance : parler, seul.e.s, en continu pendant deux minutes, face caméra. Retirer une telle séquence des plateformes de la chaîne c'est donc intervenir après coup sur une forme que l'on avait précisément demandée à l'artiste d'inventer : c'est une censure qui porte une double atteinte à la liberté d'expression et à la liberté de création.

France Télévisions récuse pourtant le terme de « censure » et présente cette dépublication comme une « mesure conservatoire ». Mais la chronologie des faits contredit cette affirmation. Après la diffusion de la séquence, le Rassemblement National annonce avoir saisi l'Arcom. Le diffuseur retire aussitôt l'émission sans autre forme de procès, invoquant « les multiples saisines adressées à l'Arcom et l'attente de leur examen ».

Il aura donc suffi qu'un parti politique cible une parole, qui ne contrevenait pas aux lois qui encadrent les libertés de création et d'expression, pour qu'avant toute enquête et avant tout arbitrage, France Télévisions fasse le choix de l'autocensure préventive : la chaîne a transformé la pression politique en sanction effective.

Le pluralisme ne consiste pas à empêcher le débat, mais au contraire à le laisser exister. Alors que les rhétoriques réactionnaires se banalisent de plus en plus dans l'espace médiatique, il est du devoir du service public de continuer d'inviter des hommes, des femmes et des artistes à s'exprimer librement.

Pour nous, cinéastes, ce geste de censure est donc d'une extrême gravité : après la commission Alloncle à charge contre le service public de l'audiovisuel et les campagnes hostiles des médias de la sphère Bolloré, dès que les partis d'extrême droite pointent une œuvre diffusée sur une chaîne du service public la censure s'exerce immédiatement à son encontre !

La SRF réaffirme l'urgence de défendre la liberté d'expression et de création en toutes circonstances et s'alarme du risque grandissant d'actes d'autocensure, réduisant peu à peu l'espace public de ce qui peut être dit, montré, écrit ou filmé.

Nous dénonçons également le silence assourdissant du gouvernement face aux pressions de l'extrême droite. S'y soumettre ne sauvera pas le service public de l'audiovisuel — dont nous défendons haut et fort la nécessité, la transparence et la liberté —, bien au contraire.

Par son parcours artistique et sa prise de parole déterminante sur les violences sexuelles dans le cinéma, Adèle Haenel a contribué à transformer le milieu du cinéma et à libérer d'autres voix. Il ne s'agit pas pour nous de dénoncer cette censure au nom de son discours politique auquel chacune et chacun est libre d'adhérer, mais de défendre un droit. Il y a toutefois quelque chose de vertigineux dans le retrait de cette vidéo qui rejoue et vérifie empiriquement la thèse du silence systémique fait aux atrocités commises contre le peuple palestinien – silence justement dénoncé par l'actrice.

Pour toutes ces raisons, la SRF demande à la direction de France Télévisions de remettre sans délai la « carte blanche » d'Adèle Haenel en ligne.